



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud



## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

### Un taux de décrochage enviable pour la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

**Montmagny, 22 mars 2013** – C'est avec fierté que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud vient de recevoir ses résultats relatifs aux taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage scolaire), pour l'année scolaire 2010-2011.

Selon des données officielles publiées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le taux de décrochage à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud figure au **neuvième rang des plus bas taux pour l'ensemble du Québec**. Ce taux de 11 % représente une baisse de plus de 10 % en dix ans, puisqu'il se situait alors à 22,8 %.

Le président de la commission scolaire, monsieur Alain Grenier, explique ce résultat par la mobilisation de différents acteurs dans la lutte au décrochage scolaire. « Ce taux enviable témoigne des efforts qui sont déployés pour offrir à nos élèves des services éducatifs de qualité et un milieu de vie stimulant, afin de maintenir leur intérêt envers l'école. Il ne faut pas oublier le rôle important que jouent les parents dans la réussite. Leur appui et leurs encouragements sont déterminants pour leur enfant », mentionne monsieur Grenier.

Bien que le résultat soit encourageant, l'augmentation du taux de diplomation au secteur des jeunes continue d'être un objectif prioritaire. La commission scolaire poursuivra son travail afin qu'un maximum d'élèves persévèrent dans ce sens.

Au niveau provincial, la baisse du taux de décrochage est une tendance constante des dernières années. Pour l'année scolaire 2010-2011, il se situe à 16,2 %. Dans le réseau des écoles publiques, le taux est de 18,6 %.

- 30 -

Source : Isabelle L'Arrivée-Lavoie, conseillère en communication  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
418 248-1001 poste 8484 • isabelle.lavoie@cscotesud.qc.ca